

## **Approvisionnement responsable**

### **Enjeux de conversion et d'espèces menacées ou vulnérables**

Bois Poulin Inc. s'engage à offrir des produits de qualité fabriqués avec du bois dont l'origine forestière est connue et provient de sources responsables.

Suite à l'évaluation nationale de risque FSC (ÉNR) en matière de bois contrôlé pour le Canada (version 2) qui a conclu des risques déterminés associés à la conversion et la gestion de l'habitat de certaines espèces menacées, Bois Poulin Inc. adopte de nouvelles mesures pour atténuer les risques associés à ces enjeux.

### **Espèces menacées ou vulnérables (EMV)**

L'entreprise s'approvisionne en bois issu des écorégions NA0407 et NA0410 où se trouve l'habitat essentiel des espèces menacées ou vulnérables suivantes: la tortue des bois, la tortue mouchetée, la polémoine de Van Brunt, le ginseng à cinq folioles et la salamandre sombre des montagnes.

Pour atténuer les risques associés à ces EMV en forêt privée, Bois Poulin Inc. a distribué un dépliant à ses fournisseurs qui résume comment les identifier et adapter les activités de récolte pour les protéger selon les documents du gouvernement fédéral. Lorsque d'autres informations sur les EMV seront disponibles comme celles de la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ), Bois Poulin Inc. s'assurera qu'elles soient partagées tout le long de sa chaîne d'approvisionnement jusqu'aux intervenants en forêt privée du Québec et du Nouveau-Brunswick.

### **Conversion**

L'ÉNR identifie un risque déterminé que de la conversion de forêts en territoire non forestier dans la portion québécoise de l'écozone des plaines à forêt mixte est réalisée sans considération au rythme préoccupant de la perte de couvert forestier. Dans le respect de son engagement pour un approvisionnement responsable, Bois Poulin Inc. confirme sa démarche d'éviter de s'approvisionner de bois issu de déboisement dans les MRC de cette écozone spécifiquement celles incluent dans ses régions d'approvisionnement la MRC de l'Érable, des Appalaches, de Lotbinière, de Val-Saint-François et des Sources.

Selon Bois Poulin Inc., il est essentiel d'appliquer et de suivre le respect des règlements qui favorise le maintien du couvert forestier dans les MRC dont :

- La CPTAQ - Limite le déboisement des érablières en zone verte
- Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
- L'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui encadre les amendes imposées dans le cas de coupes illégales

Bois Poulin Inc. encourage les MRC et les municipalités à appuyer et à mettre en œuvre des mesures qui favorisent le maintien du couvert forestier. Selon Bois Poulin Inc., les initiatives suivantes sont à favoriser pour diminuer voir arrêter le taux de déboisement dans les MRC:

- Le suivi du couvert forestier réalisé par les municipalités
- Le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN) de la Conservation de la Nature du Canada (<http://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/parteneriat-du-gouvernement-du-canada/programme-de-conservation/>)
- Les corridors forestiers des CRE et de Nature-Action Québec (<http://nature-action.qc.ca/site/corridor-forestier>)

En s'engageant publiquement, Bois Poulin Inc. souhaite sensibiliser ses clients, ses fournisseurs, les intervenants forestiers et les gestionnaires du territoire à ces enjeux de déboisement et de protection des espèces menacées et vulnérables.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous joindre.

**Les Bois Poulin Inc.**  
658 rue Poulin, C.P. 2003  
Lac-Drolet, Qc G0Y 1C0  
Tél : (819) 549-2090  
Fax : (819) 549-2045  
[info@boispoulin.ca](mailto:info@boispoulin.ca)